🕊 Arguments et réflexions de Jean-Frédéric Ostervald ∞ Romains

Arguments et réflexions à propos de la Nouvelle Alliance

Épître de Saint Paul aux Romains

❦ Arguments et réflexions de Jean-Frédéric Ostervald

🌎 GoDieu.com 📅 13 novembre 2026 🕓 Temps de lecture estimé : 45 min

Arguments et réflexions de Jean-Frédéric Ostervald ∞ Romains

Arguments et Réflexions

sur les livres et les chapitres du Nouveau Testament,
par Jean Frédéric Ostervald.

L'étude approfondie de l'*Épître aux Romains* par *Jean-Frédéric Ostervald* nous plonge au cœur des fondements de la **foi christienne**. À travers les écrits de Saint Paul, cet ouvrage examine la transition essentielle entre les **œuvres de la loi de Moïse** et la **grâce salvatrice apportée par Jésus-Christ**. En abordant la condition des **Juifs** et des **païens** face au **péché**, *Ostervald* met en lumière le chemin de la **justification** et du **salut**, offrant ainsi aux lecteurs d'aujourd'hui une réflexion intemporelle sur la doctrine de l'Évangile.

Les commentaires et réflexions de *Jean-Frédéric Ostervald* sur les premiers chapitres de l'*Épître aux Romains* rappellent l'importance capitale de la **foi en Jésus-Christ** par rapport aux observances extérieures. En démontrant que la **grâce divine**





s'adresse à tous sans distinction, l'auteur guide le lecteur vers une compréhension renouvelée de la **sainteté christienne** et de la **véritable nature de la rédemption**.

Épître de Saint Paul aux Romains

L'Épître aux Romains fut écrite environ l'an 57 de Notre Seigneur. Elle a été mise à la tête des autres Épîtres, à cause de l'importance des choses qu'elle contient, et à cause de la dignité de la ville de Rome. Le but de cette Épître est de faire voir que ce n'est que par l'Évangile et par la foi en Jésus-Christ que les hommes pouvaient être sauvés; que la circoncision et les œuvres de la loi de Moïse ne donnaient en cela aucun avantage aux Juifs par-dessus les païens; qu'il ne fallait pas assujettir les païens qui embrassaient l'Évangile à être circoncis et à observer les cérémonies de la loi, comme le prétendaient certains Juifs convertis

au Christianisme; et que Dieu avait pu appeler les gentils et les recevoir dans son alliance; ce qui avait aussi été prédit par les prophètes. C'est là ce qui est enseigné dans les onze premiers chapitres de celle Épître.

Dans les cinq derniers, saint Paul exhorte les Romains aux principaux devoirs de la vie chrétienne, et surtout à la charité, au support et à la paix, parce que les divisions qu'il y avait alors entre les Juifs et les païens convertis troublaient la paix de l'Église.

CHAPITRE 1

Saint Paul fait deux choses:

1. Il salue les Fidèles de Rome, et il leur marque la joie qu'il ressentait en entendant parler de leur foi, et le grand désir qu'il avait d'aller les voir.
2. Il commence à montrer que tous les hommes étant pécheurs, ils n'avaient pu être sauvés que par Jésus-Christ; et pour cet effet, il fait voir d'abord que, quoique Dieu se fût fait connaître aux païens par les œuvres de la création, ils ne l'avaient pas servi, et qu'ils étaient tombés dans l'idolâtrie et dans toutes sortes de dérèglements.

I. *Romains 1:1-16*;

II. *Romains 1:17-32*.

RÉFLEXIONS

1. On voit, dès l'entrée de cette Épître, l'amour de saint Paul pour les Romains, le désir qu'il avait de contribuer à leur édification, et le zèle dont il était animé, pour aller annoncer l'Évangile en tous lieux et à toutes sortes de personnes, et même dans la ville de Rome.

 Tous les chrétiens, mais particulièrement les ministres de l'Évangile, doivent imiter saint Paul à cet égard: aimer tendrement l'Église de Jésus-Christ et les Fidèles, prier continuellement pour eux, procurer leur édification de tout leur pouvoir, et n'avoir jamais honte de la vérité ni de la piété.

2. Nous voyons ici que, quoique Dieu se fût révélé aux païens par les œuvres de la création et de la Providence, ils ne l'avaient pas glorifié, qu'ils s'étaient abandonnés à toutes sortes de péchés, et que les peuples mêmes où les sciences et les arts fleurissaient étaient tombés dans l'idolâtrie la plus honteuse et la plus indigne de l'homme; par où ils avaient attiré sur eux la colère du ciel.

 Si les païens étaient en cela coupables et inexcusables, comme saint Paul le déclare, nous le serions beaucoup plus, si Dieu s'étant fait connaître à nous, non-seulement par les œuvres de la nature, mais par sa Parole, nous ne l'honorions pas comme nous le devons.

3. Ce que saint Paul dit, dans ce chapitre, des deux principaux péchés des païens qui étaient l'idolâtrie et les débordements affreux où ils étaient tombés à l'égard de l'impureté, nous montre en quel état nous serions, si Dieu ne nous avait pas éclairés des lumières de l'Évangile, et dans quelles horreurs l'impureté et la sensualité peuvent entraîner les hommes.

4. Enfin l'apôtre fait dans ce chapitre le tableau des vices et des mœurs des païens, en disant qu'ils étaient remplis de souillure, d'avarice, d'injustice et de toutes sortes de passions et de péchés, et que, quoiqu'ils sussent que ceux qui faisaient ces choses étaient dignes de mort, ils ne se lassaient pas de les commettre.

 Il faut avouer, à la honte des chrétiens, que c'est là le tableau de la vie et des mœurs d'un grand nombre d'ent'reux; mais nous devons aussi conclure de là que ceux qui, ayant connu beaucoup mieux que les païens le droit de Dieu et sa volonté, les imitent dans leurs dérèglements, éprouveront ce qu'il y a de plus terrible dans sa vengeance.

CHAPITRE 2 ✞

Saint Paul ayant montré, dans le *Romains 1* ✞, que les païens étaient pêcheurs, prouve dans celui-ci que les Juifs qui condamnaient les païens l'étaient aussi, et même qu'abusant de leurs lumières et de la bonté de Dieu, ils étaient bien plus coupables que les païens qui n'avaient que la loi de la nature et de la conscience; d'où il s'en suit que les Juifs ne pouvaient pas prétendre être justifiés devant Dieu par leurs œuvres, et qu'ils n'avaient pas plus de droit au salut que les gentils.

Et parce que les Juifs se glorifiaient d'avoir la loi de Dieu et la circoncision, qui était une marque de son alliance, l'apôtre leur déclare que tous ces avantages extérieurs, qui les distinguaient des païens, leur devenaient inutiles, et ne les rendaient pas plus agréables à Dieu, pendant qu'ils n'observaient pas sa loi.

I. *Romains 2:1-16* ✞;

II. *Romains 2:17-29* ✞.

RÉFLEXIONS

Le but de ce chapitre est en général de montrer que les Juifs étaient coupables devant Dieu, aussi bien et même beaucoup plus que les païens, et qu'ainsi ils ne pouvaient être justifiés ni sauvés que par Jésus-Christ.

Nous devons tirer de ce que saint Paul enseigne ici, ces instructions:

1. Que ceux qui condamnent le péché dans les autres et qui commettent cependant les mêmes péchés seront inexcusables, et qu'ils n'échapperont point au jugement de Dieu;

2. Que, si Dieu use d'un grand support envers les pécheurs, il le fait pour les appeler à la repentance, et que ceux qui abusent de ce support attirent sur eux les plus terribles effets de sa colère;

3. Que Dieu rendra un jour à tous les hommes selon leurs œuvres; qu'il donnera la vie éternelle à ceux qui auront fait le bien avec persévérance, mais que l'affliction et le désespoir seront le partage des méchants;

4. Qu'au jour du jugement, les hommes seront jugés selon le degré de connaissance qu'ils auront eus; que les païens le seront par la loi de la Nature; mais que la punition de ceux qui auront péché contre la loi que Dieu a donnée dans sa parole, sera beaucoup plus rigoureuse; par où nous pouvons voir à quoi doivent s'attendre les chrétiens qui pèchent contre les lumières de l'Évangile.

5. Enfin saint Paul fait voir que c'était en vain que les Juifs se vantaient d'être plus éclairés que les païens et d'avoir la circoncision; il leur reproche de transgresser la loi de Dieu d'une manière encore plus criminelle, et d'être cause que le nom de Dieu était blasphémé parmi les gentils, et il conclut de là que la circoncision et les autres privilèges dont ils jouissaient ne leur servaient de rien, et qu'ils seraient traités comme s'ils étaient païens et incirconcis. Ce que saint Paul dit avec tant de force sur ce sujet contre les Juifs, nous enseigne qu'il ne faut pas se glorifier de connaître la volonté de Dieu, de vivre dans son alliance et d'en avoir les signes extérieurs à moins qu'on ne fasse cette volonté, et que le vrai chrétien n'est pas celui qui ne l'est qu'au dehors; mais que celui-là seulement sera réputé chrétien qui l'est intérieurement et dans le cœur, et qui est loué et approuvé, non par les hommes, mais par le Seigneur lui-même.

CHAPITRE 3

Saint Paul fait voir trois choses dans ce chapitre.

1. Que les Juifs avaient de grands avantages par-dessus les païens; que s'ils n'avaient pas cru en Jésus-Christ, cela n'empêchait pas que Dieu ne fût toujours fidèle dans ses promesses, et qu'ils ne fussent punis avec justice; et qu'au reste, quoique l'incrédulité des Juifs servît à manifester la justice, la vérité et la bonté de Dieu, ils ne laisseraient pas d'être entièrement inexcusables.
2. Saint Paul prouve, par des passages du Vieux Testament, que les Juifs étaient coupables de la violation de la loi de Dieu, et il remarque que ces passages ne regardaient que les Juifs.
3. Il conclut de là que les Juifs n'avaient pu être justifiés par la loi de Moïse, et qu'ils ne pouvaient l'être, non plus que les païens, que par la foi en Jésus-Christ, et il dit que cette doctrine, bien loin d'être opposée à la loi, l'établissait au contraire plus fortement.

I. *Romains 3:1-8*;

II. *Romains 3:9-19*;

III. *Romains 3:20-30*.

RÉFLEXIONS

La doctrine que saint Paul enseigne dans tout ce chapitre, et qu'il a dessein d'établir, est que puisque les Juifs étaient engagés dans le péché et dans la condamnation aussi bien que les païens, ils ne pouvaient prétendre être justifiés par la loi de Moïse, et qu'il n'y avait pour les uns et pour les autres qu'une seule voie de justification, savoir la foi en Jésus-Christ, qui a expié les péchés de tous les hommes.

Outre cette doctrine, qui est capitale dans la religion chrétienne, ce chapitre contient ces trois instructions particulières.

1. La première, que comme les privilèges des Juifs ne leur servirent de rien à cause de leur incrédulité, les avantages que Dieu nous a accordés, à nous qui sommes chrétiens, nous deviendront inutiles si nous en abusons, et ne nous garantiront point de son jugement.

2. La seconde, que l'incrédulité et l'ingratitude des hommes n'empêchent pas que Dieu ne soit toujours juste quand il les punit; que même cette incrédulité sert à faire voir que Dieu est bon, juste et véritable, mais que cependant il ne faut pas croire que Dieu ne puisse condamner les pécheurs avec justice, sous prétexte que le péché sert à la manifestation de sa gloire, puisque si cela arrive, ce n'est que par accident, le but et l'intention des pécheurs n'étant pas d'avancer cette gloire, mais seulement de satisfaire leurs passions.

 Ce que l'apôtre dit sur ce sujet nous montre aussi qu'il ne faut jamais faire du mal, quand même il en pourrait arriver du bien.

3. Enfin il paraît des derniers versets de ce chapitre, que le dessein de saint Paul, dans ce qu'il enseigne ici, n'a point été d'abolir la loi et de la rendre inutile, et qu'on ne doit point en conclure qu'il soit permis aux chrétiens de la violer et de demeurer dans le péché; qu'au contraire la doctrine de la justification par la foi est dans le fond la même que celle de la loi et des prophètes, et que bien loin que cette doctrine dispense les hommes des devoirs de la sainteté, elle les y porte très-efficacement, comme l'apôtre le fait voir dans les *Romains 4* ✞.

CHAPITRE 4 ✞

L'apôtre prouve dans ce chapitre, par l'exemple du patriarche Abraham, que les hommes sont justifiés par la foi et non par la circoncision ou par les œuvres de la loi de Moïse. Il remarque, dans cette vue, que la justification consiste dans le pardon des péchés, et qu'Abraham fut justifié par la foi, et qu'il reçut les promesses de Dieu longtemps avant qu'il fût circoncis.

Après quoi il représente quelle avait été la vertu et l'efficace de la foi d'Abraham, et il conclut que tous ceux qui croiraient en Jésus-Christ mort et ressuscité seraient justifiés par la foi, comme Abraham l'avait été par la sienne.

I. *Romains 4:1-17* ✞;

II. *Romains 4:18-25* ✞.

RÉFLEXIONS

Saint Paul enseigne dans ce chapitre, d'une manière tout-à-fait claire, ce que c'est que la justification, et comment on peut y avoir part. Il montre, premièrement, que la justification et la béatitude de l'homme pécheur consistent dans le pardon des péchés, que Dieu accorde aux hommes par un effet de sa miséricorde, et il fait voir ensuite que cette grâce s'obtient par la foi en Jésus-Christ, et non par les œuvres de la loi de Moïse. C'est ce qu'il prouve très-clairement, en remarquant qu'Abraham avait été justifié par la foi, et que les promesses avaient été faites à sa postérité, plusieurs années avant qu'il fût circoncis. D'où il suit évidemment que ce n'était pas la circoncision, mais que c'était la foi qui l'avait rendu agréable à Dieu; qu'ainsi la circoncision n'était pas nécessaire pour être sauvé, et que tous ceux qui imiteraient la foi de ce patriarche seraient réputés ses enfants et sa postérité, et justifiés comme lui.

Mais la manière dont l'apôtre parle de la foi d'Abraham et de ses effets, prouve aussi invinciblement qu'il est impossible d'être justifié et d'obtenir le salut, si l'on ne croit pas comme Abraham crut, et si la foi en Dieu et en ses promesses n'est pas efficace et agissante, pour nous porter à tout attendre de lui, à espérer fermement ce qu'il nous a promis, et à lui obéir même dans les choses les plus difficiles, comme fit ce saint patriarche.

C'est là une doctrine très-importante, que tous les chrétiens doivent bien comprendre et bien retenir, et qui doit servir de règle non-seulement à leurs sentiments, mais aussi à leur conduite.

CHAPITRE 5 ✞

Ce chapitre a trois parties.

1. Saint Paul décrit les fruits de la justification et les admirables effets que la foi et la persuasion de l'amour de Dieu produisent dans les Fidèles, même au milieu des afflictions et des persécutions.

2. Il représente la grandeur de cet amour que Dieu a témoigné aux hommes en donnant son Fils à la mort pour eux.

3. Il montre que Jésus-Christ seul est la source de tous ces précieux avantages; dans cette vue, il compare Jésus-Christ avec Adam, et il fait voir que, si Adam avait assujetti toits les hommes sans exception au péché et à la mort, même ceux qui avaient vécu avant Moïse et à qui Dieu n'avait pas donné une loi expresse et révélée comme à Adam, à plus forte raison doit-on croire que la miséricorde de Dieu se répandrait sur toits les hommes par Jésus-Christ. D'où saint Paul conclut que Notre Seigneur est l'auteur dit salut et de la vie, pour toits ceux qui croient véritablement en lui.

I. *Romains 5:1-5* ✞;

II. *Romains 5:6-11* ✞;

III. *Romains 5:12-21* ✞.

RÉFLEXIONS

Nous devons reconnaître, par la lecture de ce chapitre,

1. Combien l'état des vrais Fidèles est heureux, puisqu'étant justifiés par la foi, ils ont une persuasion si ferme et un sentiment si vif et si doux de l'amour de Dieu, et qu'ils se réjouissent continuellement dans l'attente de la gloire du ciel, même au milieu des plus grandes afflictions.

2. Il faut bien méditer ce qui est dit ici de ce grand amour que Dieu a témoigné aux hommes pécheurs, en livrant son Fils à la mort pour eux, et dont il est surtout animé en faveur de ceux qui sont réconciliés avec lui et qui croient sincèrement à l'Évangile. Nous trouvons dans cette considération de puissants motifs à la reconnaissance, et elle est aussi très-propre à remplir les Fidèles de consolation et à les affermir dans l'amour de Dieu.

3. La comparaison que saint Paul fait dans ce chapitre entre Adam et Jésus-Christ, tend à montrer que Notre Seigneur est venu délivrer les hommes du péché et de la mort à laquelle ils étaient tous sujets par la chute d'Adam. Cela nous doit faire regarder Jésus-Christ comme celui en qui nous trouvons la délivrance de tous nos maux et qui est l'auteur et la source de la vie spirituelle et de la vie éternelle, pour tous ceux qui croient en lui et qui lui obéissent. Mais nous devons reconnaître, par cela même, qu'il n'y a que ceux qui ont part à la justice et à la vie de Jésus-Christ qui puissent obtenir le salut, et que ceux qui ne reçoivent pas ce grand Sauveur par une véritable foi, et qui imitent Adam dans sa désobéissance, demeurent dans la condamnation et dans la mort.

CHAPITRE 6

Le dessein de saint Paul dans ce chapitre est de montrer qu'en enseignant, comme il venait de faire, que les hommes sont justifiés par la foi en Jésus-Christ et que la grâce de Dieu avait abondé même sur les plus grands pécheurs, cette doctrine n'autorisait en aucune façon les chrétiens à demeurer dans le péché, mais qu'au contraire elle les en retirait puissamment, et que le baptême les engageait à vivre dans la sainteté.

Il fait voir, dans la même vue, que bien loin qu'il nous soit permis de pécher, parce que nous ne sommes plus sous la loi, mais que nous sommes sous la grâce, la grâce nous retire de la servitude et de l'esclavage du péché, pour nous rendre les esclaves de Dieu, c'est-à-dire pour nous consacrer entièrement à son service.

I. *Romains 6:1-14*;

II. *Romains 6:15-23*.

RÉFLEXIONS

La doctrine qui est contenue dans ce chapitre doit être bien considérée. Elle revient à ceci:

1. Que nous ne devons pas croire que, parce que la grâce de Jésus-Christ s'est répandue sur les hommes qui étaient engagés dans une grande corruption, il nous soit permis de vivre dans le péché;

2. Que bien loin de là, le baptême que nous avons reçu, et la foi en Jésus-Christ mort et ressuscité, nous obligent de la manière la plus forte à renoncer au péché et à mener une vie spirituelle et semblable à celle de Notre Seigneur;

3. Que ce serait une chose bien indigne de notre vocation et de notre état de chrétiens, si le péché régnait en nous et si nous nous laissions entraîner par les désirs déréglés de la chair; mais que nous devons plutôt nous attacher à Dieu, ne vivre que pour lui, et employer nos corps et nos âmes à sa gloire et à son service;

4. Que c'est abuser de la doctrine de la grâce et faire un grand outrage à Jésus-Christ et à l'Évangile de s'imaginer que l'on peut pécher sans rien craindre, sous prétexte que nous ne sommes plus sous la loi, mais que nous sommes sous la grâce; qu'au contraire, l'effet que la grâce doit produire, et le but pour lequel elle nous a été donnée, est de nous affranchir de l'esclavage honteux du péché, pour nous soumettre et nous assujettir entièrement à Dieu et à la justice, et nous faire porter les fruits de la sainteté, afin que nous obtenions la vie éternelle. Ce sont là des vérités tout-à-fait importantes, et ce chapitre où elles sont contenues doit être lu et médité avec un soin particulier.

CHAPITRE 7

L'apôtre ayant enseigné, dans le *Romains 6*, que, quoique les chrétiens ne soient plus sous la loi, mais qu'ils soient sous la grâce, il ne leur est en aucune façon permis de vivre dans le péché, confirme cette doctrine dans ce chapitre.

Il y fait voir,

1. Que comme une femme a la liberté de se remarier après la mort de son mari, les chrétiens avaient pu quitter la loi de Moïse pour s'attacher à l'Évangile, et qu'ils n'avaient été affranchis de la loi que pour être assujettis à Jésus-Christ, qui les appelle et qui les forme à la vraie sainteté.
2. Il montre ensuite que ce changement leur était très-avantageux, puisque par ce moyen ils étaient en état de porter des fruits de justice et de servir Dieu dans un esprit nouveau.

 Pour mieux expliquer sa pensée, il dit que la loi était sainte et bonne en elle-même, qu'elle n'était point la cause du péché; mais qu'elle n'avait pas la même efficace que l'Évangile a, pour sanctifier les hommes et pour les affranchir de leur corruption.

 C'est dans ce dessein que l'apôtre représente en sa personne l'état d'un homme qui vit sous la loi et qui est assujetti au péché et à la mort, et qu'il rend grâces à Dieu de ce qu'il avait été délivré de cet état-là par Jésus-Christ, Notre Seigneur.

I. *Romains 7:1-4*;

II. *Romains 7:4-5-6*;

III. *Romains 7:7-8*;

IV. *Romains 7:9-25*.

RÉFLEXIONS

C'est ici un chapitre qui doit être bien entendu et dont il ne faut pas abuser. Le dessein de saint Paul est d'y enseigner que la doctrine de la grâce tend à sanctifier les hommes, comme il l'avait établi dans le *Romains 6* ✞.

Ainsi, quand il parle d'un homme charnel vendu au péché, en qui il n'y a aucun bien, qui est esclave de la loi du péché, qui ne fait pas le bien qu'il approuve et qui fait le mal qu'il désapprouve, il ne faut pas croire qu'il ait voulu parler d'un homme régénéré et d'un chrétien en qui l'esprit de Jésus-Christ habite. Car l'apôtre dit, dans ce même chapitre, que les chrétiens sont délivrés de cet état de péché et de condamnation, afin qu'ils portent des fruits pour Dieu et qu'ils le servent dans un esprit nouveau; et il enseigne, dans le *Romains 8* ✞, que les Fidèles ne sont plus sous l'esclavage de la chair et du péché, et qu'ils en ont été affranchis par Jésus-Christ, Notre Seigneur.

Mais saint Paul a voulu représenter en sa personne, par une manière de parler figurée, qui lui est ordinaire, l'état d'un homme qui est sous la loi, et qui, n'ayant pas la foi et l'Esprit de Jésus-Christ, est esclave de ses passions. La doctrine de l'apôtre revient donc à ceci: que la loi n'avait pas la même vertu que l'Évangile, pour délivrer les hommes de leur corruption et pour les sanctifier; d'où il suit que, bien loin que la doctrine de la justification par la foi leur donne la liberté de pécher, elle tend à les rendre saints et à les délivrer de la servitude des passions; et qu'ainsi ceux qui sont encore engagés dans cette servitude, et en qui les désirs de la chair règnent, n'ont pas une véritable foi et n'appartiennent point à Jésus-Christ.

CHAPITRE 8 ✞

Saint Paul continue à montrer que les chrétiens ne sont plus assujettis à la condamnation et au péché, comme ceux qui sont sous la loi, et qu'ils se conduisent, non par les mouvements de la chair, mais par ceux de l'esprit de Dieu.

Et de là, il conclut que les Fidèles étaient dans une obligation indispensable de renoncer aux désirs de la chair et de vivre selon l'Esprit, comme étant les enfants de Dieu et les héritiers de son royaume.

Et parce qu'on aurait pu croire que les chrétiens n'étaient pas réconciliés avec Dieu, puisqu'ils étaient exposés aux persécutions, l'apôtre fait voir que ces persécutions n'empêchaient pas qu'ils n'eussent part à l'amour de Dieu. C'est ce qu'il exprime, en disant que toutes les créatures, c'est-à-dire les Fidèles, souffraient de grands maux, mais qu'ils attendaient cependant avec une ferme espérance la manifestation de la gloire des enfants de Dieu.

Saint Paul ajoute que Dieu les soutenait par son Esprit, dans leurs souffrances, qu'il exauçait leurs prières, et que les afflictions, bien loin de leur nuire: contribuaient à leur bonheur, Dieu ayant arrêté que les Fidèles parviendraient à la gloire par les souffrances, comme Jésus-Christ. De tout cela l'apôtre conclut que le bonheur des élus de Dieu est assuré, et que Dieu leur ayant donné son propre Fils, qui est mort et qui intercède pour eux dans le ciel, il n'y a aucune créature ni aucuns maux qui puissent les empêcher de parvenir à la félicité éternelle.

I. *Romains 8:1-13* ✞;

II. *Romains 8:14-24* ✞;

III. *Romains 8:25-29* ✞;

IV. *Romains 8:30-38* ✞.

RÉFLEXIONS

Les instructions que la première partie de ce chapitre nous donne sont:

1. Que l'état des vrais Fidèles est très-heureux, puisqu'il n'y a plus de condamnation pour eux, et qu'ils sont affranchis du péché et de la mort, par la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ et par l'efficace de son Esprit;

2. Que la vraie et la plus sûre marque à laquelle on reconnaît ceux qui appartiennent à Jésus-Christ, c'est qu'ils ne vivent pas selon la chair, mais qu'ils en mortifient les désirs, qu'ils sont affectionnés aux choses spirituelles, et qu'ils suivent les mouvements de l'Esprit de Dieu dans toute leur conduite; qu'ainsi les chrétiens doivent s'étudier à une vie sainte; que ceux qui vivent dans le péché n'ont point l'Esprit de Jésus-Christ, qu'ils ne peuvent plaire à Dieu, et qu'ils demeurent engagés dans la mort; mais que ceux qui travaillent à mortifier les passions du corps ont part à la vie spirituelle et à l'héritage que Dieu réserve à tous ses enfants.

La seconde partie de ce chapitre nous enseigne,

1. Que les afflictions et les maux de cette vie ne sont point à comparer avec la gloire céleste, et que bien loin que ces maux empêchent le bonheur des enfants de Dieu, ils y contribuent au contraire, et qu'en général toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu;

2. Que les Fidèles et ceux que Dieu aime le plus soupirent et gémissent, en attendant cette grande gloire qui leur est destinée; qu'ils passent même quelquefois par de grandes épreuves; mais que cependant Dieu les soutient et les console dans les combats, par son Esprit, et qu'il se sert des afflictions même, pour les conduire à la gloire et pour les rendre conformes à Jésus-Christ.

3. L'apôtre nous assure que Dieu glorifiera infailliblement tous ses élus; que leur ayant donné son Fils, il n'est pas possible qu'il ne leur accorde tout ce qui leur est nécessaire; que la mort de Jésus-Christ, sa résurrection, son entrée dans le ciel et son intercession, les remplissent d'une ferme confiance au milieu des plus grands maux; et qu'il n'y a aucune créature, ni dans le ciel ni sur la terre, qui puisse les séparer de l'amour de Dieu. Ces considérations sont très-propres à soutenir et à consoler les Fidèles dans leurs afflictions, à les remplir de joie et d'espérance, et à les affermir de plus en plus dans l'amour de Dieu et dans la piété.

CHAPITRE 9 ✞

L'apôtre, ayant enseigné que les païens avaient part à la grâce de Dieu aussi bien que les Juifs, répond à ce qu'on aurait pu lui opposer qu'il s'ensuivrait de sa doctrine que les Juifs, qui étaient le peuple que Dieu avait élu, étaient exclus de ses promesses, et que les gentils, qui ne descendaient pas d'Abraham, étaient devenus le peuple de Dieu.

Il déclare sur cela,

1. Qu'il aimait tendrement les Juifs, jusque-là qu'il voudrait se dévouer à la mort et être traité comme le dernier des hommes, si cela pouvait contribuer à leur salut.
2. Il montre après cela que tous ceux qui descendent d'Abraham ne sont pas regardés comme sa postérité, ni compris dans l'alliance divine. C'est ce qu'il fait voir, par l'exemple d'Isaac, que Dieu choisit plutôt qu'Ismaël, qui était aussi fils d'Abraham, et par l'exemple de Jacob qui fut choisi préférablement à Ésaü, quoique tous deux eussent le même père, et la même mère, et qu'ils fussent jumeaux.
3. Saint Paul établit ensuite que Dieu peut recevoir dans son alliance et élire pour le salut ceux qu'il trouve à propos, et que les hommes n'ont aucun sujet de s'en plaindre, puisqu'il est libre dans la distribution de ses grâces, et qu'il ne fait rien, même à l'égard des méchants, qu'avec justice et avec bonté, usant d'un grand support envers eux, et ne les rejetant qu'à cause de leur endurcissement.

4. Enfin il conclut de tout ce qu'il avait dit, que Dieu avait pu appeler les païens au salut; ce qu'il confirme par les oracles des prophètes, qui avaient clairement prédit la vocation des gentils et la réjection des Juifs.

I. *Romains 9:1-5* ✞;

II. *Romains 9:6-13* ✞;

III. *Romains 9:14-24* ✞;

IV. *Romains 9:25-33* ✞.

RÉFLEXIONS

L'abrégé et la substance de ce chapitre est que Dieu, qui est le maître de toutes choses, et avec cela parfaitement juste et souverainement bon, peut faire part de ses grâces a ceux qu'il trouve à propos, sans que les hommes aient aucun sujet de s'en plaindre, et qu'ainsi il a pu destiner le salut aux païens aussi bien qu'aux juifs, et même rejeter justement les Juifs incrédules, comme les prophètes l'avaient expressément prédit.

Cette doctrine nous engage à louer la miséricorde du Seigneur, qui a bien voulu nous appeler à son alliance, nous qui étions païens d'origine, et à reconnaître que si nous sommes élus pour le salut, c'est à la seule grâce de Dieu que nous en sommes redevables. Nous devons considérer après cela que, comme tous ceux qui descendaient d'Abraham n'avaient pas part aux promesses de Dieu, et que même les Juifs, à qui ces promesses avaient été faites, furent rejetés nonobstant les privilèges de leur vocation, pour n'avoir pas cru en Jésus-Christ, aussi les avantages de l'alliance divine ne nous serviront de rien, si nous ne répondons pas à la bonté du Seigneur envers nous, et si nous nous excluons nous-mêmes du salut, par notre ingratitude et par notre incrédulité.

CHAPITRE 10 ✞

Saint Paul

1. Continue à parler de la réjection des Juifs et de la vocation des gentils. il fait paraître une tendre affection pour les Juifs, il leur rend même le témoignage qu'ils avaient la plupart du zèle pour Dieu; mais il dit qu'ils avaient rejeté l'Évangile, parce qu'ils cherchaient leur justice dans la loi de Moïse, ne comprenant pas que la loi les conduisait à Jésus-Christ.

2. Il fait voir ensuite, par les paroles de Moïse, que la foi est Un moyen beaucoup plus facile d'être justifié devant Dieu que la loi ne l'était, et que ce moyen d'obtenir le salut consiste à croire de cœur en Jésus-Christ, et à faire une profession publique de sa doctrine.

3. Il dit que ce salut était offert à tous les hommes, par la prédication de l'Évangile, et il prouve par les prophètes, et en particulier par les oracles de Moïse et d'Ésaïe, que les païens devaient être appelés et que les Juifs devaient être rejetés, à cause de leur endurcissement et de leur incrédulité.

I. *Romains 10:1-14* ✞;

II. *Romains 10:5-12* ✞;

III. *Romains 10:13-21* ✞.

RÉFLEXIONS

Nous apprenons d'ici,

1. Qu'il n'y a point de moyen de parvenir au salut que celui qui nous est présenté en Jésus-Christ, et que ceux qui cherchent d'autres moyens que celui-là ne sauraient être Sauvés;

2. Que la voie que l'Évangile prescrit pour être justifié n'a rien qui soit au-dessus de nos forces et qui ne soit même très-facile, et qu'ainsi nous serons inexcusables, si nous ne nous prévalons pas d'un si précieux avantage.

3. Saint Paul nous apprend, dans ce chapitre, que tous ceux qui croient en Jésus-Christ du cœur, et qui le confessent de la bouche, seront sauvés; ce qui fait voir qu'une foi sincère et une profession publique de l'Évangile sont d'une absolue nécessité pour le salut.

4. L'apôtre nous enseigne de plus que Dieu a voulu que sa grâce fût offerte à tous les hommes par l'Évangile, que la foi se produit par la prédication de la parole de Dieu, et qu'afin que cette parole soit entendue, il faut qu'il y ait des personnes qui soient envoyées pour l'annoncer. Par-là nous devons reconnaître la nécessité, de la prédication de l'Évangile et le cas qu'on doit faire de la parole de Dieu et du ministère évangélique.

5. Enfin nous voyons dans ce chapitre que la vocation des gentils et l'incrédulité des Juifs avaient été formellement prédites. Ce qu'il y a à considérer là-dessus c'est, d'un côté, que Dieu avait prévu et prédit longtemps à l'avance ce qui devait arriver un jour tant aux Juifs qu'aux païens; ce qui prouve, d'une manière invincible, qu'il y a une Providence qui conduit toutes choses et que la religion chrétienne est d'une origine divine. D'un autre côté, cela nous avertit que les chrétiens qui n'obéissent pas à l'Évangile et qui sont rebelles à la vocation divine, seront privés du salut, comme les Juifs le furent autrefois, et que même la punition de ces chrétiens sera beaucoup plus rigoureuse.

CHAPITRE 11

Saint Paul, après avoir parlé de la réjection des Juifs,

- Demande si Dieu avait rejeté entièrement ce peuple qu'il avait choisi ?

Il répond à cela deux choses.

1. L'une, que tous les Juifs n'étaient pas rejetés, et que comme du temps d'Élie il y avait encore un grand nombre d'adorateurs du vrai Dieu dans le royaume d'Israël il y avait aussi plusieurs juifs qui avaient cru en Jésus-Christ et qui croiraient encore; mais que le reste de cette nation était demeurée dans l'incrédulité, selon les oracles des prophètes.
2. L'autre chose que saint Paul répond, c'est que les Juifs n'étaient pas rejetés pour toujours, qu'ils ne l'étaient que pour un temps, et que leur chute avait donné occasion à la vocation des païens; mais qu'un jour ils rentreraient dans l'alliance de Dieu.

- Ensuite l'apôtre exhorte les gentils à profiter de la bonté de Dieu envers les Juifs, de peur que, s'ils s'élevaient par orgueil et s'ils devenaient incrédules, ils ne fussent aussi retranchés. C'est dans cette vue qu'il se sert de la comparaison d'un olivier sauvage, qui aurait été enté sur un olivier franc, voulant marquer par cet olivier sauvage les gentils, et par l'olivier franc les Juifs.
- Enfin il prédit ouvertement la conversion des Juifs; il la prouve par les prophètes, et il conclut cette matière en adorant la sagesse et la miséricorde de Dieu qui paraissent dans la conduite qu'il a tenue envers les païens et envers les Juifs, et dans ce qui doit encore arriver aux uns et aux autres avant la fin du monde.

I. *Romains 11:1-10* ✞;

II. *Romains 11:11-16* ✞;

III. *Romains 11:17-24* ✞;

IV. *Romains 11:25-36* ✞.

RÉFLEXIONS

1. La réflexion générale qu'il faut faire sur tout ce chapitre, c'est que Dieu n'avait pas rejeté entièrement les Juifs, puisque plusieurs d'entr'eux avaient cru à l'Évangile, et que le temps doit venir auquel cette nation se convertira toute entière. Cela prouve la vérité des promesses de Dieu et confirme bien fortement la vérité de la religion et de la divinité de l'Écriture sainte. À cette considération générale il faut ajouter ces quatre réflexions particulières. La première, que comme du temps des apôtres et du temps d'Élie il y avait eu des Fidèles parmi les Juifs et les Israélites, Dieu a aussi toujours des élus, même au milieu de la plus grande corruption.

2. Saint Paul marque l'usage que nous devons faire de la doctrine qu'il a enseignée dans cette Épître, touchant la réjection des Juifs et la vocation des gentils; c'est qu'elle doit nous donner de la crainte, nous inspirer des sentiments d'humilité et de reconnaissance, à nous qui descendons des païens, et nous engager à profiter de la bonté de Dieu, et à persévérer dans la foi, de peur qu'il ne nous arrive de perdre le droit que nous avons à sa grâce et au salut.

3. Ce chapitre contient une prédiction très-remarquable, qui nous apprend qu'un jour la nation des Juifs embrassera l'Évangile et que tous les autres peuples entreront dans l'Église. La divinité de l'Écriture, et l'accomplissement des autres prédictions des prophètes, doivent nous persuader de la certitude de ce grand et heureux événement.

 On peut même voir que Dieu veut rappeler un jour la nation des Juifs et qu'il la réserve pour cela, puisque cette nation subsiste toujours, quoiqu'elle soit dispersée par tout le monde depuis tant de siècles. Ainsi nous devons attendre avec foi et avec joie l'accomplissement de cette prédiction, prier pour la venue du règne de Dieu et pour la conversion des Juifs, et avoir cependant pour ce peuple, que Dieu aime encore, une tendre compassion et une, vraie charité.

4. Enfin, quand nous considérons cette conduite de Dieu tant envers les païens qu'envers les Juifs, et comment il se propose de les réunir tous un jour dans son Église, cela doit nous inciter à adorer les voies du Seigneur, à célébrer sa miséricorde et sa sagesse, et à dire avec saint Paul: 0 Profondeur des richesses de la sagesse et de la connaissance de Dieu ! Que ses jugements sont impénétrables et ses voies incompréhensibles! Toutes choses sont de lui, par lui et pour lui; à lui soit la gloire éternellement, Amen.

CHAPITRE 12 ✞

Après que saint Paul a montré que les gentils avaient été appelés au Salut par un effet de la grande miséricorde de Dieu, il parle, dans le reste de cette Épître, des devoirs de la vie chrétienne, et particulièrement de la charité et de la paix.

Dans ce chapitre il fait trois choses:

1. Il exhorte les Fidèles à se consacrer au service de Dieu et à renoncer au monde.
2. Il recommande aux chrétiens, et surtout à ceux qui avaient quelque charge et quelque vocation dans l'Église, ou des dons qui les distinguaient des autres, d'exercer ces vocations et d'employer ces dons pour l'édification publique.
3. Il les exhorte surtout à la charité, et il marque les principaux devoirs de cette vertu, tant par rapport à la conduite que les chrétiens devaient tenir entr'eux, que par rapport à la manière dont ils devaient en user envers ceux qui les persécutaient et qui ne les aimaient pas.

I. *Romains 12:1-2* ✞;

II. *Romains 12:3-8* ✞;

III. *Romains 12:9-21* ✞.

RÉFLEXIONS

Ce chapitre et les suivants où saint Paul, après avoir traité de la justification et de la vocation des gentils, parle des devoirs de la morale chrétienne, nous apprend en général que le but de l'Évangile est la pratique de la sainteté et des bonnes œuvres, et que c'est surtout l'effet que doit produire la doctrine de notre rédemption et la considération de la grande miséricorde que Dieu nous a témoignée en son Fils.

Ce chapitre nous donne outre cela ces trois leçons.

1. La première, que la vraie piété et le vrai service que Dieu demande de nous consiste à nous consacrer tout entiers à lui, à renoncer au monde, à ne point nous conformer aux mondains dans leur manière de vivre, et à être renouvelés dans notre esprit, par une entière conformité à la volonté de Dieu.
2. La seconde, qu'étant tous membres du corps de Christ, qui est l'Église chrétienne, chacun de nous doit rapporter les dons qu'il a reçus à l'utilité de ses pères; c'est ce que doivent faire surtout ceux qui sont appelés à quelque emploi dans l'Église, en s'en acquittant avec zèle et avec intégrité.
3. La troisième, que la charité est le plus important de nos devoirs et qu'elle les renferme tous. L'apôtre spécifie ici les principaux devoirs auxquels la charité engage les chrétiens.

 C'est, premièrement, de s'aimer sincèrement les uns les autres, de se rendre mutuellement toutes sortes de bons offices, de prendre part aux biens et aux maux qui arrivent à leurs frères, de consoler et d'assister ceux qui sont dans la souffrance, et de vivre entr'eux dans un esprit de paix, d'union et d'humilité.

 Après cela, la charité règle notre conduite à l'égard de ceux qui ne nous aiment pas ou qui nous font du mal. Elle nous oblige à les aimer, à les bénir, à tâcher d'avoir la paix avec eux, à nous abstenir de la vengeance, et à rendre le bien pour le mal qu'on nous fait. Ce sont là les devoirs les plus essentiels de la religion que nous professons, et nous ne sommes chrétiens qu'autant que nous nous attachons à les pratiquer.

Saint Paul parle dans ce chapitre,

1. Du devoir envers les puissances supérieures;
2. De l'amour du prochain, qui est l'abrégé de la loi de Dieu.
3. Il montre que les chrétiens doivent vivre dans une grande sainteté, et surtout dans la sobriété et dans la chasteté, puisque Dieu les a tirés des ténèbres de l'ignorance et qu'il les a éclairés de la lumière de l'Évangile

I. *Romains 13:1-7* ✞;

II. *Romains 13:8-10* ✞;

III. *Romains 13:11-14* ✞.

RÉFLEXIONS

Les trois parties de ce chapitre nous donnent ces trois instructions.

1. La première, que les rois, les princes et les magistrats, sont établis de la part de Dieu, que c'est Dieu qui leur a donné l'autorité de gouverner les peuples et de punir ceux qui troublent la société, et qu'ainsi chacun est obligé en conscience de se soumettre aux puissances, de leur être fidèle, et de leur rendre tout ce qui leur est dû.
2. La seconde instruction est que l'amour du prochain est l'abrégé de toute la loi; ce qui nous apprend que la charité tient un rang très-considérable entre les devoirs du christianisme, et que le vrai moyen d'accomplir ce que la loi nous commande, c'est de revêtir un esprit de paix, de douceur et de support, et d'aimer sincèrement notre prochain.
3. Saint Paul nous enseigne ici que, puisque les ténèbres de l'ignorance dans laquelle les hommes vivaient autrefois sont passées et que la lumière de l'Évangile nous éclaire, nous devons nous éloigner de la sensualité, de la dissolution, de l'impureté et de tous les désirs de la chair, et vivre dans la tempérance et dans une grande chasteté, conformant ainsi notre vie à celle de Notre Seigneur et à ses divins préceptes. Pour nous animer à l'observation de ces saintes maximes, nous devons nous représenter l'heureux état où Dieu nous a mis, et penser que le temps d'obtenir le salut approche, afin que notre principale étude soit de travailler à en être rendus participants par la miséricorde de Notre Seigneur Jésus-Christ.

CHAPITRE 14 ✞

Pour entendre ce chapitre, il faut savoir qu'il y avait du temps de saint Paul des chrétiens qui, ayant été juifs et n'étant pas assez instruits, se faisaient un scrupule de manger de certaines viandes et observaient la distinction de certains jours à la manière des Juifs.

1. Saint Paul montre comment on devait se conduire envers ces gens-là, qui étaient faibles dans la foi. Il dit qu'il fallait les supporter et éviter d'entrer en contestation avec eux, puisque ceux qui étaient dans des sentiments différents sur ces points-là suivaient chacun les mouvements de leur conscience, et que pour le reste ils croyaient en Jésus-Christ et avaient part à sa grâce.
2. Pour confirmer cette doctrine, il représente que les chrétiens ne vivant tous que pour le Seigneur, qui seul a une entière autorité sur eux, ils devaient rapporter toutes les actions de leur vie à l'édification et à la gloire de Dieu, et qu'il n'appartient à personne de condamner les autres, mais que chacun rendra compte pour soi-même au Seigneur.
3. Il montre que ceux qui étaient éclairés et instruits de la liberté chrétienne ne devaient pas abuser de cette liberté, ni scandaliser les faibles qui faisaient scrupule de manger de certaines viandes. Enfin il dit que l'esprit du christianisme est un esprit de paix et de support, que c'était un très-grand péché que de condamner son prochain, de le décourager et de lui donner du scandale; et qu'au reste chacun devait s'abstenir de ce qu'il croyait être défendu, et même des choses sur lesquelles il était en doute, puisque tout ce qui se fait sans foi et sans l'approbation de la conscience est un péché.

I. *Romains 14:1-6* ✞;

II. *Romains 14:7-13* ✞;

III. *Romains 14:14-18* ✞;

IV. *Romains 14:19-23* ✞.

RÉFLEXIONS

Le précis de la doctrine que saint Paul enseigne dans ce chapitre est que les chrétiens sont obligés de se supporter mutuellement, que ceux qui ont plus de lumières que les autres doivent ménager ceux qui sont faibles et moins instruits, ne les point mépriser,

et ne rien faire qui puisse les affliger ou les scandaliser; que même il faut s'abstenir des choses indifférentes et permises, lorsqu'on prévoit que quelqu'un pourrait en prendre matière de scandale.

Ce sont là des maximes de charité et de support dont on ne doit jamais se départir; et c'est de l'observation de ces maximes que dépend surtout l'avancement de la gloire de Dieu, la paix de l'Église, et notre salut mutuel. Nous recueillons encore d'ici que les contestations et les disputes nuisent extrêmement à l'édification de l'Église, et qu'ainsi on les doit éviter autant qu'il est possible. Il faut outre cela faire une attention particulière à ce que saint Paul établit dans tout ce chapitre, et principalement sur la fin, savoir, que chacun doit avoir de grands égards pour sa conscience, et que tout ce qui ne se fait pas avec foi est un péché.

Cela nous apprend que ceux qui agissent contre leur conscience, ou même qui font une chose sans être assurés qu'elle est permise, se rendent très-coupables devant Dieu, quand même cette chose-là serait innocente. Ainsi, pour plaire au Seigneur et pour avoir la conscience tranquille, nous devons travailler, premièrement, à la bien éclairer et à nous bien instruire de notre devoir, et après cela. agir conformément à ce qu'elle nous prescrit, et nous conduire avec tant de prudence que nous ne troublions jamais la paix et que nous ne donnions aucun scandale à personne.

CHAPITRE 15 ✞

L'apôtre continue

- À exhorter les Romains à la charité et au support envers ceux qui sont faibles dans la foi, leur proposant pour cet effet l'exemple de Jésus-Christ, et il prie Dieu qu'il leur donne ces sentiments de paix et de charité.
- Pour les leur inspirer, il leur représente que Jésus-Christ avait été envoyé pour réunir les Juifs et les gentils dans son Église, selon que cela avait été prédit par lès anciens oracles; par où il veut montrer qu'il n'y devait avoir aucune division entr'eux. Il parle, dans ces mêmes vues, de son ministère et des fruits admirables de sa prédication parmi les gentils et en divers lieux du monde.
- Enfin il dit aux Romains qu'il était dans le dessein d'aller les voir, après qu'il aurait fait un voyage à Jérusalem, au sujet d'une collecte qui se faisait pour les chrétiens de ce lieu-là; il se recommande à leurs prières, et il fait des vœux pour eux.

I. *Romains 15:1-7*;

II. *Romains 15:8-13*;

III. *Romains 15:14-21*;

IV. *Romains 15:22-23*.

RÉFLEXIONS

1. Nous apprenons d'ici, en premier lieu, que ceux qui sont avancés dans la connaissance et dans la piété doivent se conduire avec beaucoup de condescendance et de charité envers ceux qui le sont moins, et imiter en cela la douceur et la grande bonté de Notre Seigneur Jésus-Christ.

2. Saint Paul a marqué le but de cette Épître aux Romains, et de sa doctrine, en disant que Jésus-Christ est venu pour sauver non-seulement les Juifs, mais aussi les gentils, et pour accomplir, par ce moyen, les promesses que Dieu avait faites aux anciens Pères par les prophètes. C'est là une vérité que nous devons méditer, pour l'affermissement de notre foi et pour nous exciter à la reconnaissance envers Dieu.

3. Nous devons bien considérer ce que saint Paul dit dans ce chapitre de ses voyages, de ses travaux, du succès merveilleux de son ministère, et de tant d'Églises qu'il avait fondées en divers pays du monde, aussi bien que du dessein qu'il avait d'aller à Rome et en d'autres lieux. Tout cela doit nous faire reconnaître le grand zèle de cet apôtre, sa parfaite charité, et surtout la puissance de Dieu et la vertu toute divine de l'Évangile, qui paraissent d'une manière si sensible dans les miracles dont la prédication de saint Paul était accompagnée, et dans les fruits surprenants qu'elle produisait.

4. C'est là aussi un exemple que les ministres de Jésus-Christ doivent imiter autant qu'ils en sont capables, en travaillant sans relâche à l'établissement du règne de Dieu. Enfin l'ardeur avec laquelle saint Paul se recommande aux prières des chrétiens de Rome, nous montre que les ministres de Jésus-Christ ont un grand besoin d'être assistés par les prières de l'Église, et que l'un des principaux devoirs des chrétiens est de prier pour leurs conducteurs spirituels, comme c'est aussi le devoir des pasteurs de faire des prières continuelles pour leurs troupeaux.

CHAPITRE 16

Ce chapitre contient,

1. Les salutations que saint Paul fait à divers chrétiens de Rome, tant en son nom qu'au nom des ministres du Seigneur et des fidèles qui étaient à Corinthe avec lui;
2. Des exhortations à se donner garde de ceux qui causaient du trouble dans l'Église et qui y enseignaient de fausses doctrines;
3. Les vœux et les prières que l'apôtre fait en faveur des Romains.

I. *Romains 16:1-16* et *Romains 16:22-24*;

II. *Romains 16:17-19*;

III. *Romains 16:20-27*.

RÉFLEXIONS

1. **Il y a deux réflexions à faire sur les salutations qui sont contenues dans ce chapitre.**
 1. L'une, que l'Évangile avait déjà fait alors des progrès considérables à Rome, et qu'il y avait dans cette ville-là un bon nombre de personnes qui faisaient profession de la religion chrétienne.
 2. L'autre réflexion regarde la charité de saint Paul et l'amour qu'il portait à toute l'Église de Rome, et particulièrement aux fidèles qui sont ici nommés. Tel est l'esprit dont les vrais chrétiens sont animés. Ils s'aiment cordialement, ils sont unis étroitement entr'eux, et ils prient les uns pour les autres, quand même ils seraient dans des lieux différents et éloignés.

 Mais ils chérissent particulièrement les personnes qui se distinguent par leur zèle et par leur piété.

2. Saint Paul nous enseigne après cela, dans ce chapitre, comment on doit se conduire envers ceux qui enseignent des erreurs, ou qui forment des partis et des sectes dans l'Église. C'est qu'il faut se donner garde de ces gens-là, les éviter, et se tenir toujours attaché à la pure doctrine de l'Évangile et aux fidèles docteurs qui l'annoncent.
3. Enfin nous devons joindre nos actions de grâces à celles que saint Paul rend à Dieu, sur la fin de cette Épître, et le bénir de ce qu'il a manifesté par Jésus-Christ le mystère de la vocation des gentils et de la rédemption des hommes, qui avait été caché dans les temps précédents, et de ce qu'il a fait prêcher soi, Évangile à toutes les nations, afin qu'elles obéissent à la foi. À ce grand Dieu, seul sage, soit la gloire à jamais, par Jésus-Christ! Amen.